



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITE DU PROGRAMME

Cent quatrième session

Rome, 25 – 29 octobre 2010

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier (PC 104/1; PC 104/INF/1)

Planification du programme et établissement des priorités:

2. Priorités pour les activités techniques de l'Organisation pendant l'exercice 2012-2013 (PC 104/2; PC 104/2 Sup.)
3. Stratégie de l'Organisation en matière de renforcement des capacités (PC 104/3)

Évaluation:

4. Évaluation stratégique de la programmation de la FAO par pays (PC 104/4); et réponse de la Direction (PC 104/4 Sup. 1)
5. Évaluation des activités de la FAO en matière de renforcement des capacités en Afrique (PC 104/5) et Réponse de la direction (PC 104/5 Sup. 1)
6. Deuxième évaluation en temps réel des travaux de la FAO concernant la grippe aviaire hautement pathogène (PC 104/6) et Réponse de la direction (PC 104/6 Sup. 1)
7. L'efficacité de la FAO à l'échelle des pays: synthèse des évaluations réalisées après des conflits et dans des pays en transition (République démocratique du Congo, Tadjikistan, Soudan) (PC 104/7) et Réponse de la direction (PC 104/7 Sup. 1)
8. Suite donnée à l'évaluation indépendante du rôle et des travaux de la FAO en matière de statistiques [voir PC 100/3 a; PC 100/3 a Sup.1 octobre 2008] (PC 104/INF/3)

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Mise en œuvre du PAI et PTB:

9. Accès au PCT au titre de dons: critère d'admissibilité (*PC 104/8*)
10. Examen préliminaire des organes statutaires, en particulier en ce qui concerne les organes relevant de l'Article XIV et leur relation avec la FAO (Action 2.69 du PAI) (*PC 104/9*)

Points permanents:

11. Rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies
12. Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité du Programme (*pas de document*)
13. Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations précédentes du Comité du programme (*PC 104/INF/4*)
14. Date et lieu de la cent cinquième session
15. Autres questions